

Prisons

«Le Service vit mal d'être encore associé à Skander Vogt»

Par Pascale Burnier. Mis à jour le 26.06.2012 5 Commentaires

En novembre 2011, Sylvie Bula prenait la tête du Service pénitentiaire vaudois, alors en pleines turbulences. Sept mois plus tard, elle évoque les défis à venir



Sylvie Bula dans son bureau de Penthalaz: «L'engagement demandé aux collaborateurs est rarement reconnu.»
Image: FLORIAN CELLA

Articles en relation

En mars 2010, Skander Vogt mourrait asphyxié dans sa cellule du pénitencier de Bochuz. Le scandale éclate et

Fâché contre la justice, un ex-détenu en traitement s'immole

L'affaire Skander Vogt va donner lieu à un procès

«De graves lacunes» à Bochuz

Bio express

A 35 ans, Sylvie Bula vient d'ajouter une ligne à son curriculum vitae en reprenant les rênes du Service pénitentiaire. Licenciée en management aux Hautes Etudes Commerciales de Lausanne (HEC), elle a été aussi assistante durant deux ans dans l'Unité d'enseignement et de recherche comptabilité et contrôle. Elle a travaillé dans différents cabinets de conseils, comme Arthur Andersen, puis, dès 2006, chez Berney Associés, où elle a alors développé le conseil au secteur public. Elle a ainsi effectué plusieurs mandats pour le SPEN, qui lui ont permis de développer une vision globale de la politique carcérale.

Mots-clés

Tribunal fédéral

Affaire Skander Vogt

Partager & Commenter

Mots-clés

Tribunal fédéral

Affaire Skander Vogt

entraîne un changement à la tête du Service pénitentiaire vaudois (SPEN). Sept mois après sa nomination, la nouvelle cheffe, Sylvie Bula, nous a reçu pour faire le point. Elle ne commentera pas l'événement survenu une semaine après notre rencontre – un homme s'était immolé devant le siège du SPEN – «par respect pour ses collaborateurs».

Vous avez été nommée à la suite de la crise de Skander Vogt. On imagine que l'ambiance n'était pas très bonne au sein du Service pénitentiaire...

- Il y a une chose que le service vit mal, c'est qu'on l'associe encore et encore à Skander Vogt. Lorsque je suis arrivée, j'ai surtout observé cette lassitude. Oui, il y a eu un événement tragique, mais cela ne doit pas entacher notre quotidien à jamais. Un engagement énorme a été demandé aux collaborateurs, et cela n'est que rarement reconnu. Alors, laissez-nous travailler et reconnaissez parfois qu'on fait du bon boulot!

Le Tribunal fédéral a pourtant décidé que ce cas devrait être jugé par la justice vaudoise.

Comment vous y préparez-vous?

- Pour l'instant, le ministère public fait son travail. Lorsque l'acte d'accusation sera rendu, nous verrons ce que cela implique pour le Service pénitentiaire. A ce moment-là, nous nous positionnerons.

Votre arrivée a été qualifiée de révolution au sein du SPEN. Quelle nouvelle tonalité avez-vous amenée?

- La première chose que j'ai faite, c'est aller à la rencontre de mes collaborateurs sur le terrain. J'ai fait le point avec tous nos partenaires et j'ai renoué avec eux. Voilà, le ton que j'ai donné. Et cela porte ses fruits.

Concrètement, qu'avez-vous entrepris?

- Plusieurs personnes au sein de la direction avaient un statut provisoire, comme le directeur des EPO et celui du Bois-Mermet. J'ai donc stabilisé leur position pour avoir une équipe forte. Ensuite, la surpopulation carcérale s'est fortement aggravée à fin 2011. Nous avons donc élaboré

durant le premier trimestre une stratégie en matière d'infrastructures avec des perspectives à l'horizon 2025. Sur cette base, nous avons fait aboutir le projet de l'agrandissement de la Colonie des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), qui permettra de créer 80 places supplémentaires. Notre défi ne s'arrête toutefois pas là. Au-delà des infrastructures, c'est l'ensemble du concept de prise en charge qui doit évoluer. C'est ce qui sera décrit dans le futur rapport sur la politique pénitentiaire vaudoise. Ce gros chantier devrait être présenté au début 2013.

Huitante places, cela semble peu compte tenu de la surpopulation carcérale et de la fermeture prévue de la prison du Bois-Mermet.

- Nous réfléchissons au remplacement du Bois-Mermet. Il faut savoir que tous les cantons romands font face à une surpopulation carcérale, alors que la criminalité ne cesse d'augmenter. Le canton a récemment renforcé les effectifs de sa police, il y aura inévitablement un impact sur les mises en détention. Je rappelle toutefois que le Service pénitentiaire ne décide ni de l'incarcération ni de la libération. Nous mettons en application les décisions de la justice. Et pour continuer à le faire, il n'y a pas de miracle: il faut des collaborateurs et des moyens en infrastructures.

Comment vous préparez-vous à la réintroduction des courtes peines?

- On ne peut pas dire quelle sera l'augmentation dans ce domaine. Mais, à l'avenir, il reviendra à l'Office d'exécution des peines, dépendant du Service pénitentiaire, de décider sous quelle modalité pourront s'exécuter ces peines; à savoir par du travail d'intérêt général, de la semi-détention, des arrêts domiciliaires ou une peine ferme. En respectant l'esprit du Code pénal, l'exécution sous une autre forme que la prison ferme sera favorisée.

Des malades psychiatriques se retrouvent parfois internés durant de nombreuses années. Selon vous, est-ce aux prisons de les accueillir?

- Le premier constat est que le nombre de personnes condamnées à une mesure (institutionnelle – art.59CP – ou internement – art.64 CP) a augmenté de 50% par rapport à fin 2006 dans le canton de Vaud. Cela change le paysage de la prison. Au-delà de la sanction associée au délit, s'il y a un trouble psychique, on peut se demander s'il faut une prison médicalisée ou un hôpital sécurisé. On ne peut pas exclure, dans de telles situations, l'aspect potentiellement pathogène du milieu carcéral. En effet, la prison n'est pas le lieu le plus adapté pour traiter en profondeur et à long terme les troubles psychiques. Et là, plus qu'ailleurs, l'une des clés, c'est l'interdisciplinarité. Nous travaillons au quotidien avec les milieux médicaux pour proposer des solutions individualisées.

L'internement, entre autres, conduit à un vieillissement de la population carcérale. Est-ce là votre nouveau défi?

- Nous avons des retraités en prison car ils ont été condamnés à la réclusion à vie, à l'internement ou parce qu'ils ont commis des délits à un âge avancé. Nous devons traiter désormais des cancers et des pathologies qui viennent naturellement avec l'âge. Et cela nous inquiète. A un moment donné, nous devons faire de l'accompagnement de fin de vie. Nous devons alors nous demander s'il est digne de finir ses jours dans une cellule. Mais c'est avant tout une question de société, comme d'ailleurs l'ensemble de la question pénitentiaire.

Les crises

11 mars 2010 Skander Vogt, condamné à 20 mois de prison en 2001 et interné depuis près de dix ans, meurt asphyxié dans sa cellule du quartier de haute sécurité de Bochuz, après avoir mis le feu à son matelas. Les dysfonctionnements observés au sein du Service pénitentiaire (SPEN) font scandale.

8 juillet 2010 Le conseiller d'Etat Philippe Leuba annonce que le SPEN «doit être réformé en profondeur». Sa cheffe, Catherine Martin, quitte son poste avec effet immédiat. Le rapport du juge Rouiller, présenté le même jour, évoque, entre autres, le manque de personnel de nuit et le manque d'humanité dans le secteur de haute sécurité.

31 décembre 2010 Le juge d'instruction prononce un non-lieu dans l'affaire Skander Vogt.

2 avril 2011 Un autre détenu bote le feu à sa cellule; il sera sauvé. Le même mois, la commission de gestion du Grand Conseil dénonce la situation du personnel pénitentiaire. Dans la foulée, le directeur de Bochuz, déjà contesté à la suite de l'affaire Skander Vogt, se retrouve en congé maladie après ses démêlés avec F.L., auteur du triple meurtre de Vevey.

Juillet 2011 La directrice de Bois-Mermet, de piquet le soir du décès de Skander Vogt, démissionne.

30 août 2011 La gauche revient devant le Grand Conseil sur les conditions de détention à Bochuz. Philippe Leuba rappelle que des réformes sont en cours.

1er septembre 2011 Le Comité des visiteurs de prison épingle la prison du Bois-Mermet. Mais aussi le problème de surpopulation en préventive ou les mauvaises conditions d'hygiène. Philippe Leuba précise que le personnel a déjà été renforcé. Les cellules de haute sécurité, divisées par deux en 2009, sont en train d'être agrandies.

15 novembre 2011 Sylvie Bula est nommée à la tête du Service pénitentiaire vaudois.

20 février 2012 La commission nationale de prévention de la torture dénonce les conditions de détention inacceptables à Bochuz. Sylvie Bula précise que des améliorations sont en?cours.

30 mars 2012 Le Tribunal fédéral ordonne à la justice vaudoise de juger l'affaire Skander Vogt.

18 juin 2012 Un ex-détenu, sous le coup d'une mesure thérapeutique, s'immole devant le siège du Service pénitentiaire, à Penthalaz. L'homme se disait fâché contre la justice. (24 heures)

Créé: 26.06.2012, 07h18

[Voir tous les commentaires](#)